

Virieu - Budget communal 2018

		Fonctionnement 2018	
Dépenses	940 500 €	Recettes	940 500 €
Charges à caractère général	220 100 €	Atténuation de charges	1 000 €
Charges de personnel	205 200 €	Produits de services	18 700 €
Atténuation de charges	5 400 €	Impôts et taxes	457 590 €
Virement section investissement	158 600 €	Dotations de l'Etat	357 255 €
Opérations d'ordre	7 021 €	Revenus locatifs	101 000 €
SDIS (Service Incendie)	23 423 €	Produits financiers	3 €
SIVU des écoles	209 000 €	Produits exceptionnels	4 952 €
Indemnités + charges élus	52 500 €		
CCAS	3 770 €		
Subventions aux associations	13 000 €		
intérêts d'emprunts	42 283 €		
Titres annulés	203 €		
		Investissement 2018	
Dépenses	609 000 €	Recettes	767 000 €
Remboursement prêt	91 000 €	Excédent de fonctionnement	141 800 €
Mise au norme local électrique	12 000 €	Subventions	152 539 €
Local ADMR	18 000 €	Remboursement de TVA	13 046 €
Maison médicale	25 000 €	Taxe Locale d'Equipement	1 000 €
Investissements divers	21 000 €	Taxe d'Aménagement	6 494 €
Travaux mairie + ancienne mairie	442 000 €	Excédent d'investissement	286 500 €
		Virement section investissement	158 600 €
		Opérations d'ordre	7 021 €
		Différence de 158 000€ qui servira de fonds de roulement en 2019	

Préservation de l'eau potable

Un partenariat exemplaire lie les agriculteurs et le syndicat des eaux

Savez-vous d'où vient l'eau potable de la commune ?

L'eau distribuée aux abonnés de la commune provient de sources situées aux lieux-dits « Layat » et « Frêne, Barril, Vittoz ». Le Syndicat Mixte d'Eau et d'Assainissement de la Haute Bourbre (SMEAHB) assure la gestion de cette ressource.

Pourquoi ce captage fait-il l'objet d'une attention particulière ?

Ces sources, utilisées pour l'alimentation en eau potable des Viraquois, sont particulièrement sensibles aux pollutions générées par les activités humaines. Pour cette raison, le captage a été identifié comme prioritaire.

Quelle approche a été choisie pour protéger cette ressource fragile ?

Le syndicat des eaux a mis en place une démarche préventive en élaborant un **plan d'actions pluriannuel**. Ce programme volontaire a été construit en concertation avec les différents acteurs locaux, notamment les agriculteurs qui se sont fortement impliqués. De nombreux partenaires interviennent également : la Chambre d'Agriculture, la SAFER (organisme gérant le foncier agricole) ou encore l'Agence de l'Eau (principal financeur).

Quelles sont les actions concrètement mises en œuvre ?

Des journées techniques sont organisées pour accompagner les exploitants dans leur volonté de réduire l'utilisation des engrangés de synthèse et des pesticides. Tout ceci assure le maintien d'une agriculture avec un impact limité sur la ressource en eau.

Quel bilan tirer à ce stade du projet ?

Grâce aux actions menées, la qualité des eaux présente depuis quelques années une réelle tendance à l'amélioration. C'est pourquoi il convient de féliciter les efforts importants consentis par les agriculteurs pour préserver notre ressource en eau. Cette démarche, bien que très locale, mérite d'être connue et reconnue à sa juste valeur. Une poursuite et un renforcement de ces actions sont d'ailleurs prévus en 2018.

N'oublions pas que la qualité de l'eau est l'affaire de tous et chaque citoyen peut contribuer, par ses gestes quotidiens, à économiser et limiter son empreinte sur ce patrimoine commun.



Engagement lors de la signature du plan d'actions